



*Lepie*

Conditions particulières au contrat n°GB824947

Nouveau contrat

N° dossier provisoire : ZBA20756

**PRENEUR D'ASSURANCE**

Monsieur **PECORELLA DAMIEN**  
RUE DE LA RÉGENCE 64 BTE 6G  
6000 CHARLEROI

Tél : 0496/35.25.94  
Fax :  
E-mail :

Date de naissance : 08/03/1991  
Régime TVA : NON ASSUJETTI

**LE CONSEILLER DE VOTRE CHOIX**

**SPRL ASSURANCES PIRON**  
BOULEVARD JOSEPH TIROU 84  
6000 CHARLEROI

Tél : 071/31.44.45  
Fax : 071/31.89.99  
E-mail : ASSURANCES.PIRON@PORTIMA.BE  
Référence : 7031/1  
N° agence : 9909 N° FSMA : 013636

**AUTRE INFORMATION DU PRENEUR D'ASSURANCE**

Profession ou activité économique :

Nationalité : B

**DONNEES GENERALES DU CONTRAT**

Date d'effet de l'avenant : 01/07/2016  
Échéance annuelle : 01/07  
Fractionnement : Annuel  
Paiement de la prime : A la compagnie

**RISQUE**

**Situation du risque**  
RUE DE LA RÉGENCE 64 BTE 6G  
6000 CHARLEROI

**Les garanties souscrites pour ce risque (primes sur base annuelle, taxes et charges comprises)**

**Montant assuré**

Indice ABEX : 744,00

|                                     | Montant assuré | A partir de | Date de fin | Prime annuelle (en EUR) |
|-------------------------------------|----------------|-------------|-------------|-------------------------|
| Contenu                             | 25.000,00      |             |             | 47,25 *                 |
| Home Assistance                     |                |             |             | 2,75                    |
| Protection juridique après Incendie |                |             |             | 7,66                    |

\* : prime indexée



Méthode d'évaluation :

Détails des garanties demandées

Contenu

Valeur assurée 25.000,00 EUR  
Couverture REGLE PROPORTIONNELLE

PRIME TOTALE

Taxes et charges comprises

Prime annuelle totale pour ce contrat : 57,66 EUR

DECOMPTE

|                                        |                  |
|----------------------------------------|------------------|
| Perception du 01/07/2016 au 01/07/2017 | 49,83 EUR        |
| Impôts et cotisations                  | 7,83 EUR         |
| <b>Total</b>                           | <b>57,66 EUR</b> |

FRANCHISES, CLAUSES OU PRECISIONS DU CONTRAT

Franchises

**Franchise "catastrophes naturelles"**

La franchise prévue aux conditions générales est portée pour le péril catastrophes naturelles à 123,95 EUR, à l'indice des prix à la consommation 119,64.

Les clauses suivantes sont d'application

**DEBUT DE LA COUVERTURE**

Contrairement à la stipulation des conditions générales que la garantie n'est acquise qu'après paiement de la première prime, la garantie est bien acquise à la date d'effet reprise aux conditions particulières du présent contrat.

Toutes les autres dispositions relatives au paiement des primes restent d'application.

**RENONCIATION A L'UTILISATION D'UN SYSTEME D'ABROGATION DE LA REGLE DE PROPORTIONNALITE DE MONTANTS POUR LE BATIMENT**

Vous avez renoncé à utiliser un système d'abrogation de la règle de proportionnalité de montants pour le bâtiment assuré. En conséquence, si au jour du sinistre, malgré l'éventuelle application de la règle de réversibilité, les montants sont inférieurs aux montants qui auraient dû être assurés, nous pouvons faire application de la règle de proportionnalité de montants.

**GENERALI HOME ASSISTANCE**

Veuillez faire appel à Generali Home assistance : Tel. 02/533.79.39.

La loi relative aux traitements de données à caractère personnel du 8 décembre 1992 est d'application sur le traitement des données collectées par la présente. Ces données sont traitées par et sous la responsabilité de Generali Belgium SA et Europaea S.A., avenue Louise, 149 à 1050 Bruxelles, ainsi qu'Europ Assistance S.A., Boulevard du Triomphe, 172 à 1060 Bruxelles, chacune pour ce qui la concerne, pour les finalités suivantes : gestion d'assurance incendie, accidents et risques divers et gestion de la clientèle. Cette loi prévoit le droit d'accès et de correction auprès des Cellules Vie Privée de ces compagnies, de même que la possibilité de consulter le registre public des traitements automatisés de données à caractère personnel tenu auprès de la Commission de la Vie Privée.



#### SIGNATURE

Le présent contrat est régi par les conditions générales portant les références : GE2836 .  
Celles-ci sont disponibles sur simple demande ou sur le site internet : [www.generali.be/nos-conditions-generales.html](http://www.generali.be/nos-conditions-generales.html).

Fait à CHARLEROI , le 20/06/2016

Le Preneur d'assurance

Pour la Compagnie

Martin Sturzlbaum  
Directeur Général